

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoit SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2021

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoit, VOYER Denis

Excusés : Mme ROBIN Lydie (arrivée en cours de réunion), MM. MAZET Pierre, TOURRET Benoît

Secrétaire : Mme BARTHELAT Valérie

N° 2021-035-03

TRAVAUX A LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire fait part au conseil des devis réceptionnés pour la réfection de la salle de réunion, du secrétariat et du petit bureau.

Plusieurs devis sont présentés (HT) :

- Plâtrerie-peinture : Ent ROBIN - 13 612,90 € - Ent AUBERGER T. – 15 388,69 €
- Carrelage : SAINT MACLOU – 6 708,27 € - Ent FAROPPA – 6 174 €
- Menuiseries : Ent AUBERGER V. – 3 026,64 €
- Electricité + Luminaires : Ent LEPEE – 2 696,40 €
- Plomberie : Ent BLANCHET – 1 276,87 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE les devis** des entreprises suivantes :

Ent ROBIN Philippe : 13 612,90 € - Ent FAROPPA Christophe : 6 174 €

Ent AUBERGER Vincent : 3 026,64 € - Ent LÉPÉE Pascal – 2 696,40 €

Ent BLANCHET Romain : 1 276,87 €

pour un montant total de **26 786,81 € HT.**

Arrivée de Mme Lydie ROBIN

N° 2021-036-03

CREATION D'UN SITE CINERAIRE :

Par délibération du 8 février 2020, le Conseil Municipal a décidé la création d'un site cinéraire au cimetière, compte-tenu du nombre croissant de crémation.

Il sera composé de trois cases colombarium, de trois cavurnes, d'un dépositoire pour urne, d'une table de recueillement, d'un banc et d'un jardin du souvenir (puits de dispersion des cendres avec entourage), une stèle et une colonne. Le site pourra s'agrandir en fonction des besoins.

Deux devis sont présentés :

- SARL ROUGIER Paysages – Taxat-Senat : 13 590 € HT
- BEAUDONNET Vincent – Montmarault : 10 336,50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- RETIENT le devis de l'entreprise BEAUDONNET pour un montant de 10 336,50 € HT.

N° 2021-037-03

**ATDA – CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE – MISE A
DISPOSITION DU DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION S²LOW/@CTES**

Le conseil municipal, par délibération en date du 24 novembre 2020 a approuvé la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en Préfecture (en remplacement de la transmission par courrier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention pour la mise à disposition du dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes

QUESTIONS DIVERSES :

**SUBVENTION SOLIDARITE DU DEPARTEMENT SUR AUVENT DE
LA SALLE DES MOULINS:**

Considérant que la société AMS est en liquidation judiciaire, les travaux ne sont pas réglés en totalité (seulement 3 375 € HT) et donc le plancher de 10 000 € HT n'est pas atteint. Après avoir rencontré les services du Département, M. le Maire indique que les dépenses suivantes seront prises en compte pour le versement de la subvention totale, soit 5 000 €.

- Salon de coiffure : installation d'une pompe à chaleur – 3 744 € HT et remplacement des luminaires par des Led – 342 € HT
- Achat de 5 bancs et 2 corbeilles pour l'espace public : 1 251 € HT
- Achat d'une tondeuse à gazon tractée : 1 325 € HT

ASPIRATEUR A FEUILLES :

L'achat mutualisé de cet appareil est prévu avec les communes de Fleuriel, Voussac et Chareil-Cintrat pour un montant total de 1 440 € TTC (soit 300 € HT pour la commune).

BIBLIOTHEQUE :

L'aménagement de la bibliothèque à la salle des associations est terminé. Des permanences tenues par les bénévoles seront prévues à partir du mois de juin, à la sortie de l'école les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 16 H 15 à 17 H (possibilité de prêt sur rendez-vous).

CLASSEMENT DU CHATEAU DU MAX AUX MONUMENTS HISTORIQUES :

Par arrêté N° 21-152 en date du 19 avril 2021, le Château du Max avec son enceinte, ses douves, sa porterie et ses communs ainsi que l'allée d'accès et le portail, la tour pigeonnier et le jardin ouest, est inscrit au titre des Monuments Historiques.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Considérant la concomitance de ces scrutins et pour respecter les consignes sanitaires, ils auront lieu, les dimanches 20 et 27 juin 2021, à la salle des Moulins.

CINEMA PLEIN AIR ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

HORS NORMES, avec Vincent Cassel et Reda Kateb, sera le film projeté le 8 juillet 2021 au stade à 22 h 15 (comédie sociale).